



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 28/11/18	Dossier complet le : 12/12/18	N° d'enregistrement : F01118P0281
---------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Régularisation d'utilisation d'un forage agricole existant à Milly la Forêt.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
16 -c / 17 - d / 27 - a	16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres. a) Projets d'hydraulique agricole y compris projets d'irrigation et de drainage de terres, sur une superficie supérieure ou égale à 100 ha. – ici le projet concerne 5 hectares - n°16c/17d) : Projets d'irrigation nécessitant un prélèvement supérieur ou égal à 8 m <sup>3</sup> /h dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative ont été instituées. - non concerné - 27 a : forage de 30 m de profondeur.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur une exploitation agricole rachetée à la SAFER en 2014, existe un forage agricole destiné à l'irrigation d'une structure de production de légumes et produits maraîchers. Cette exploitation agricole a un plan d'irrigation sur 2,5 hectares, par différents procédés adaptés au type de culture (goutte à goutte, aspersion). Une extension a été envisagée sur 2,5 hectares supplémentaires. La totalité de l'exploitation serait donc de 5 hectares.

Ce forage n'a pas été déclaré dans les formes lors de sa réalisation. Il mesure 30 m de profondeur et le prélèvement prévu est inférieur à 8 m<sup>3</sup>/h.

L'exploitant actuel souhaite obtenir un renouvellement de son autorisation de prélèvement auprès de l'organisme de contrôle. A ce titre, il doit régulariser la situation de cet ouvrage, et pour cela a mandaté un bureau d'études pour rédiger le dossier déclaratif au titre de la Loi sur l'Eau.

#### **4.2 Objectifs du projet**

régularisation de la déclaration du forage existant.

Ce forage mesure 30 m de profondeur, et est équipé d'une pompe immergée. Les volumes prélevés sont inférieurs à 8 m<sup>3</sup>/h en moyenne annuelle.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont déjà réalisés, le forage est existant depuis une période antérieure à 2014 (date de l'acquisition par l'actuel propriétaire)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pompage d'exploitation pour irrigation en fonction des besoins d'irrigation pour un volume annuel de 9600 m<sup>3</sup> annuel de la manière suivante : 8 m<sup>3</sup> heure x 150 jours x 8 heures , soit 9600 m<sup>3</sup>/an.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Déclaration de régularisation de l'ouvrage au titre de la Loi sur l'Eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Irrigation sur 5 hectares autour du siège d'exploitation	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

X34 bis, route de Fontainebleau  
91490 - MILLY LA FORET

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 02°49'24"31 Lat. 48°39'89"02

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui : coulées de boue zone de sismicité 1  Pas de date connue du pétitionnaire pour la transmission en Préfecture, mais des arrêtés de catastrophes naturelles ont été promulgués au cours des dix dernières années.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	03001 - albien 03004 - Beauce
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de l'Albien
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	prélèvement d'eaux souterraines pour l'irrigation 9600 m3/an
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	irrigation de parcelles maraîchères
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Irrigation dans une exploitation maraîchère.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il semble que le projet ne doive faire l'objet que d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (nomenclature n° 1.1.1.0. - déclaration) et encore, puisque le seuil déclaratif se situe à 10 000 m<sup>3</sup>/ an, et que l'exploitation ne nécessite que 9600 m<sup>3</sup>/an. Cependant, en cas de nécessité de dépassement de ce volume prélevé en année "normale" au sens météorologique du terme, il conviendrait de réaliser un dossier déclaratif pour que l'équipement soit conforme à la réglementation en cas d'épisode de sécheresse exceptionnelle.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

localisation sur photographie aérienne de l'emplacement du forage exploité.  
photographies actuelles du site (photographies prises le 26 novembre 2018 à 15 heures)  
Tête de forage et son compteur (26 novembre 2018 à 15 h)  
Déclaration PAC et récapitulatif.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

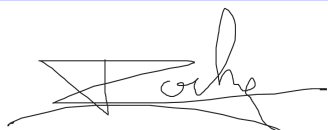


Fait à

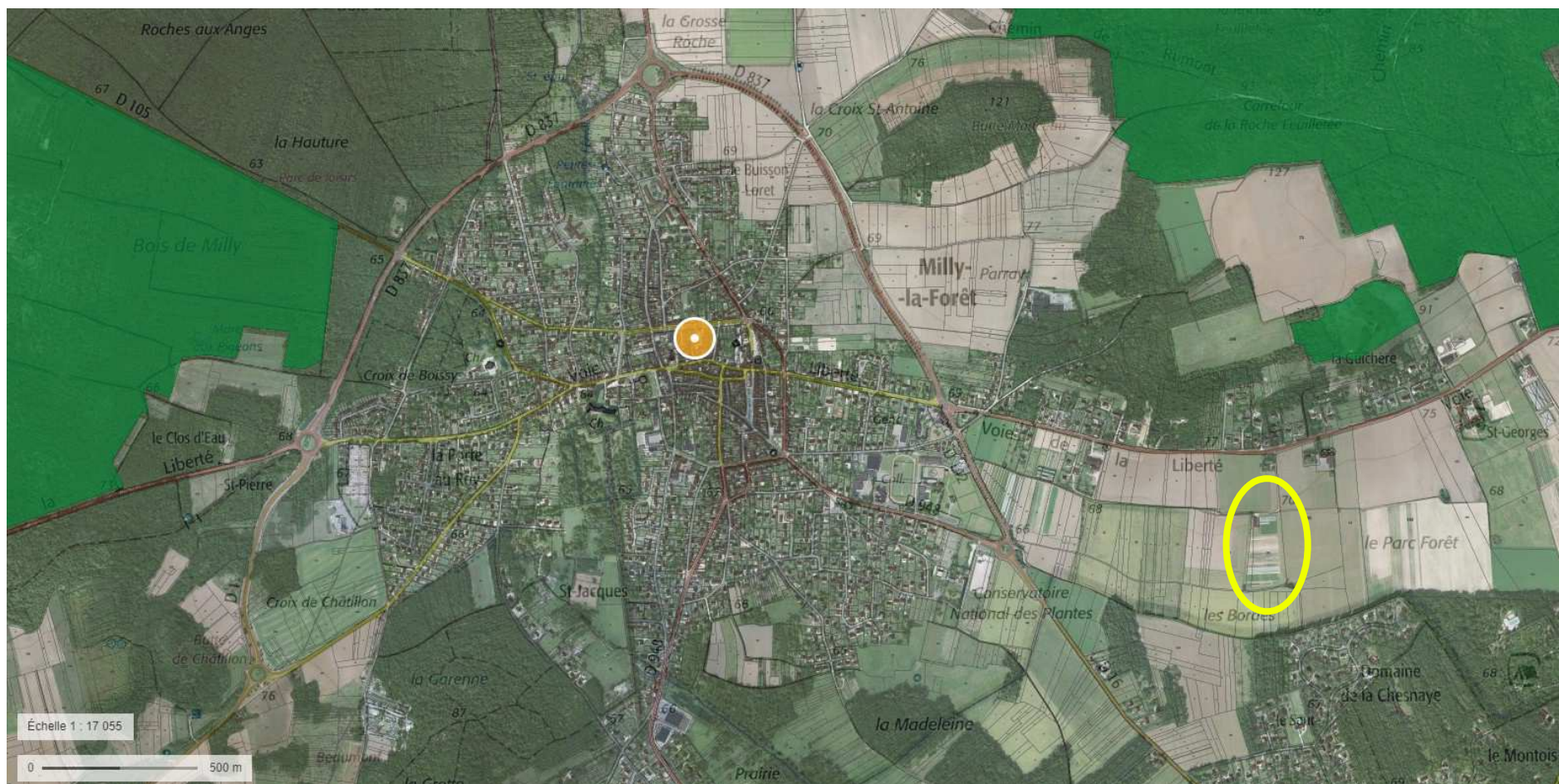
Milly

le, 26 novembre 2018

Signature



cadre ci-dessus



Position de l'exploitation agricole à l'Est de l'agglomération de Milly la Forêt – carte IGN / photographie aérienne / plan cadastral (trois couches) échelle de saisie 1/17000°





Photographie aérienne  
2017



Photographie aérienne : 2011



Position du forage utilisé et non déclaré,  
réalisé avant cession de l'exploitation par la  
SAFER en 2014





Ensemble des tunnels froids irrigués au goutte à goutte – nord est de l'exploitation





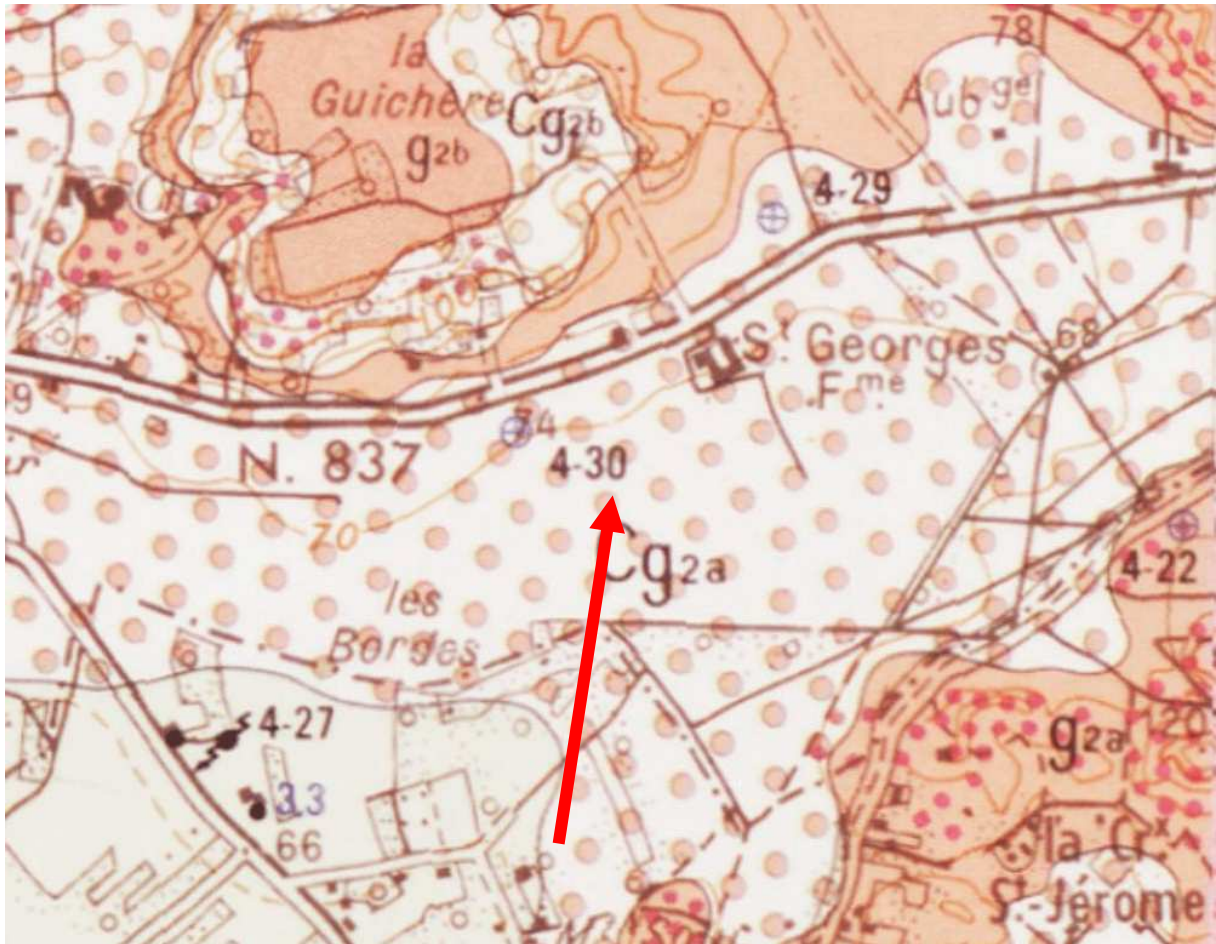
Tête du forage exploité avec compteur





Zone irriguée en plein champ vue du nord est de l'exploitation

**IL NE S'AGIT PAS DU FORAGE BSS000WBYG, MAIS D'UN FORAGE ANCIEN NON DECLARE.**



Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Numéro carte	Nom de la carte	Notation	Description
293	MALESHERBES	Cg2a	Colluvions de pente alimentées par les sédiments du Stampien marin : sables

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

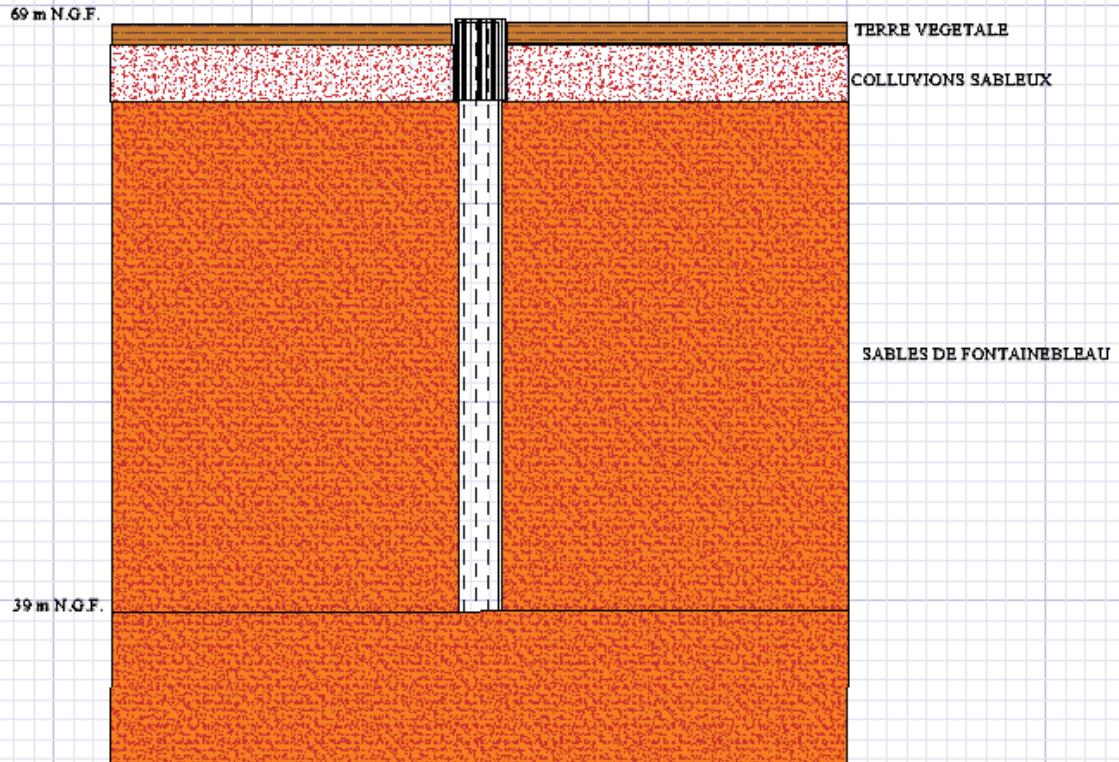
Numéro carte	Nom de la carte	Notation	Description
293	MALESHERBES	g2a	Stampien inférieur et supérieur marin : Sables et grès de Fontainebleau

Après le flux GSC QMI (Extrait SIC)

Le forage se développe dans les sables de Fontainebleau.

coupe de forage reconstituee  
estimation comparative avec  
d'autres ouvrages voisins

FORAGE DIAMETRE 8 POUCES - PROFONDEUR 30 m - CIMENTE SUR 2 m  
CREPINE ACIER A 33 - TUBE DE GARDE ACIER A 33 - BATTAGE 1977



## POSITION DU PROJET AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

Le site se trouve à proximité de deux ZNIEFF, et intégré dans des dispositifs de protection réglementaire.








ZNIEFF Type 1

Le site est  
proche de la  
ZNIEFF  
110001222 et  
de la ZNIEFF

110320009

## Liste des ZNIEFF continentales

 Afficher  Plus  Exporter Rechercher :

Code	Nom	Fiche
110001222	MASSIF DE FONTAINEBLEAU	
110001514	VALLEE DE L'ESSONNE DE BUTHIERS A LA SEINE	
110001520	BOIS DE MALABRI, DU CHÉNET ET DE MILLY	
110320009	PELOUSES CALCICOLES DE LA GUICHÈRE	

Affichées 1 à 4 de 4 lignes

Précédent 1 Suivant

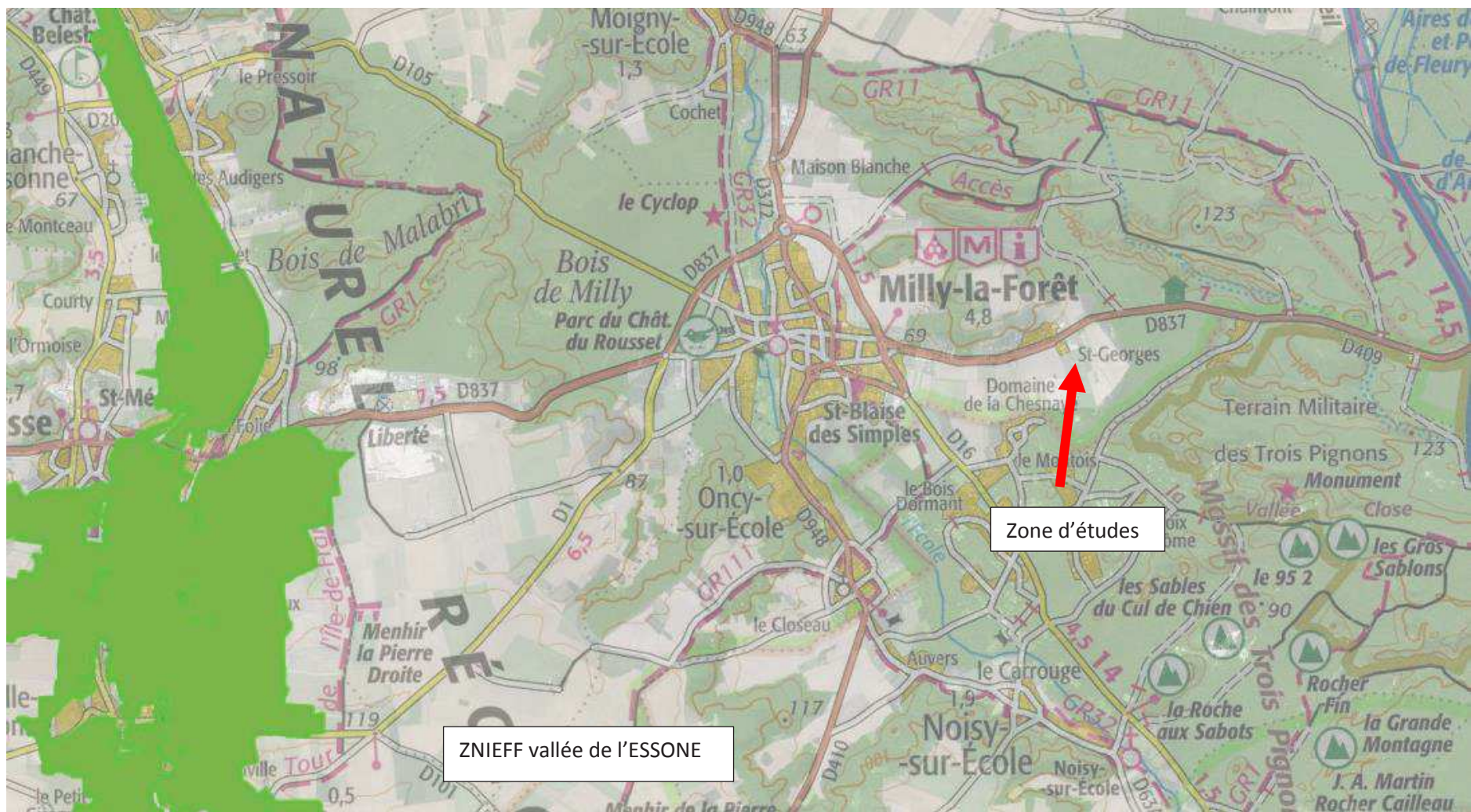




ZNIEFF Massif  
de  
Fontainebleau

Zone d'études

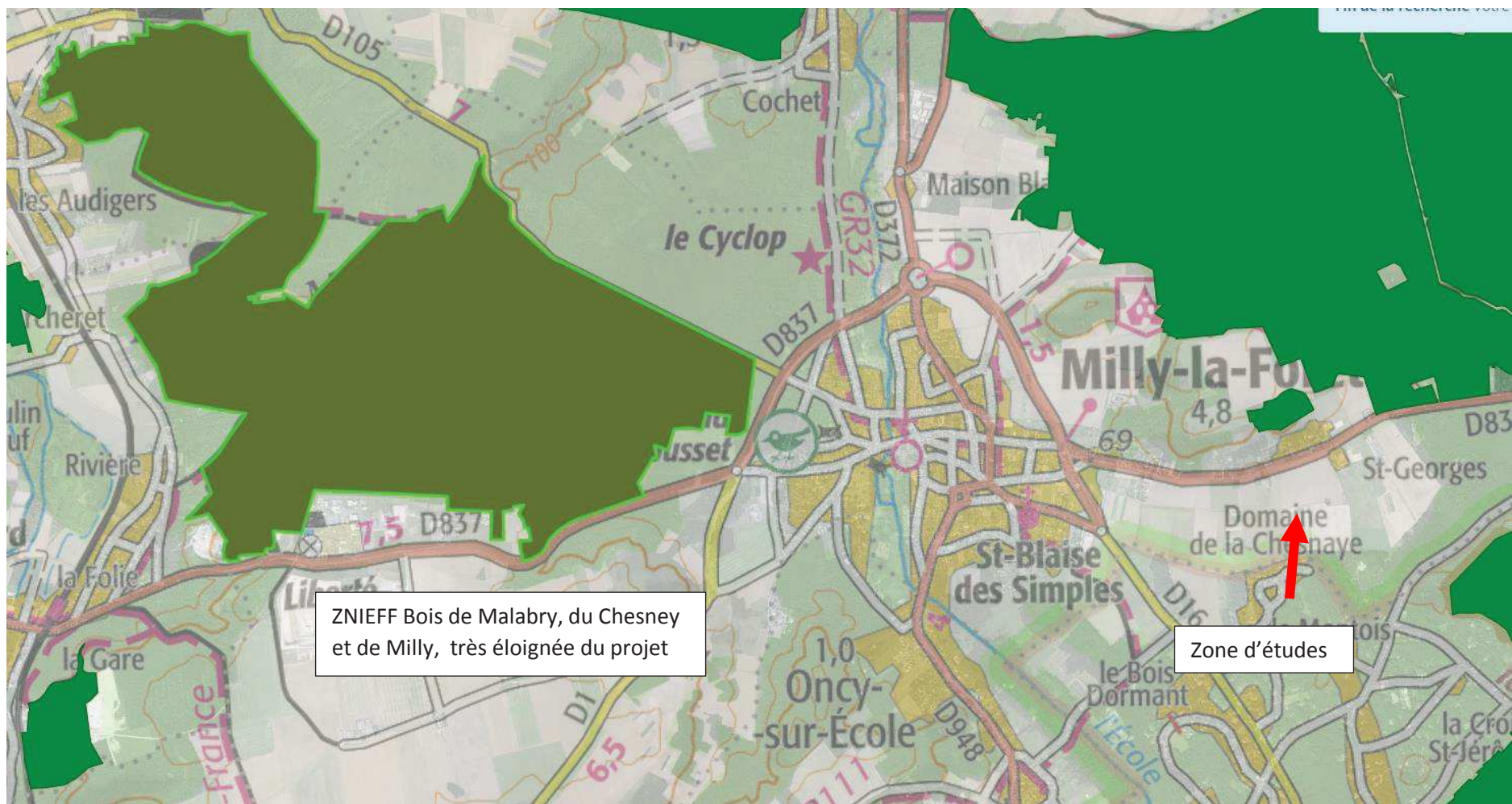




Zone d'études

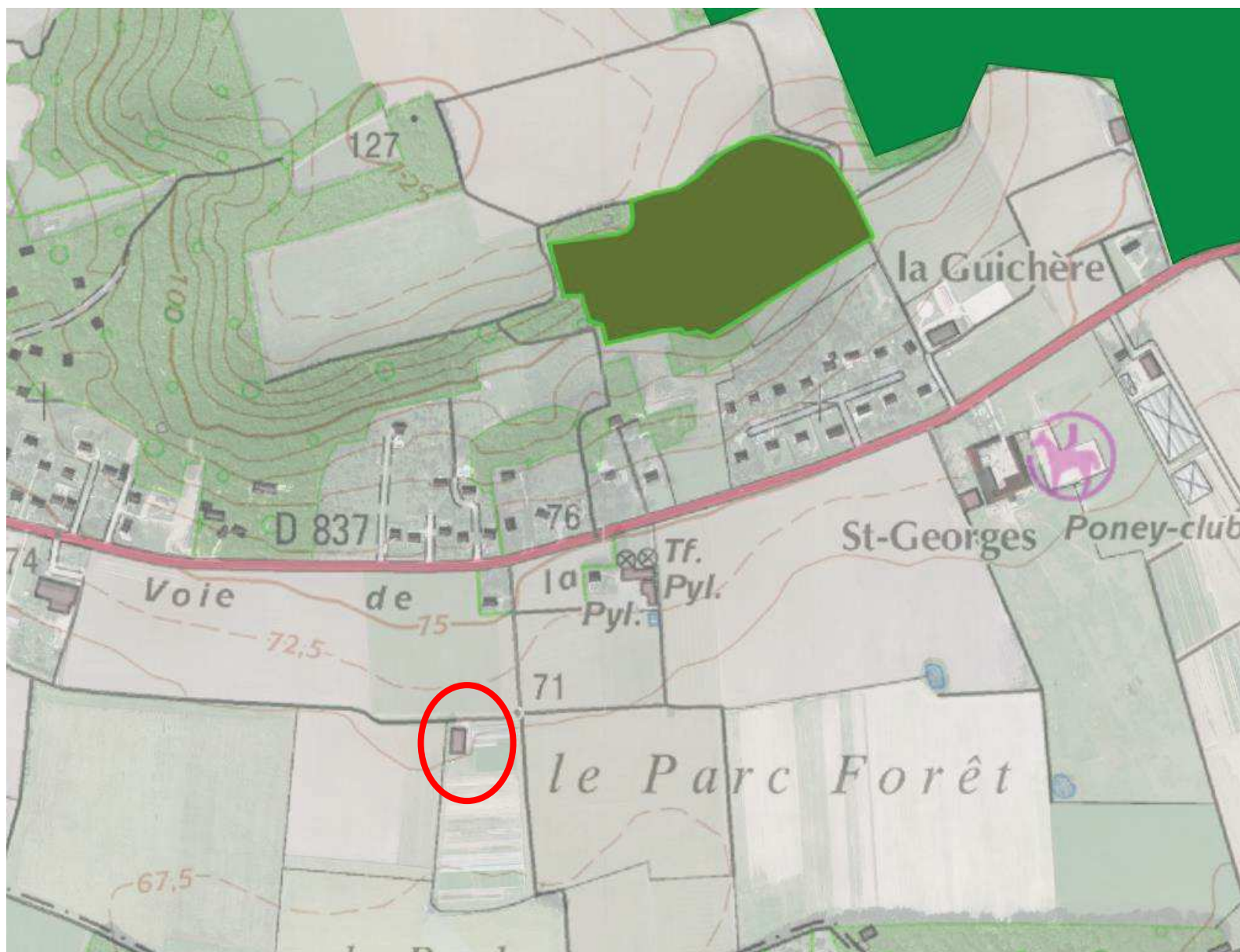
ZNIEFF vallée de l'ESSONE





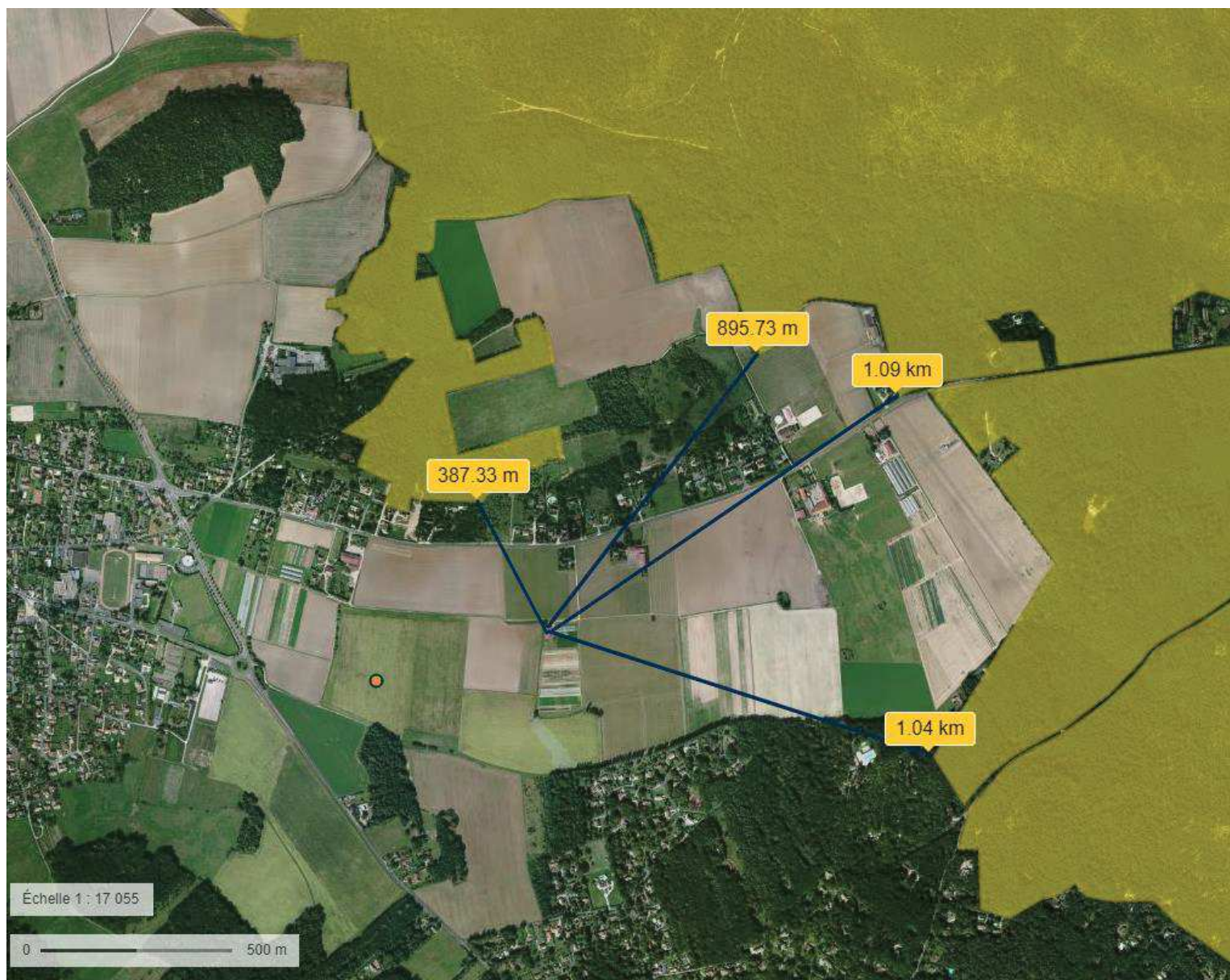
ZNIEFF Bois de Malabry, du Chesney et de Milly, très éloignée du projet

Zone d'études



ZNIEFF Pelouses calicoles de la Guichère (la ZNIEFF la plus proche du site d'études)





Site natura 2000

FR1100795 - MASSIF

DE FONTAINEBLEAU





Échelle 1:17 055

0 500 m

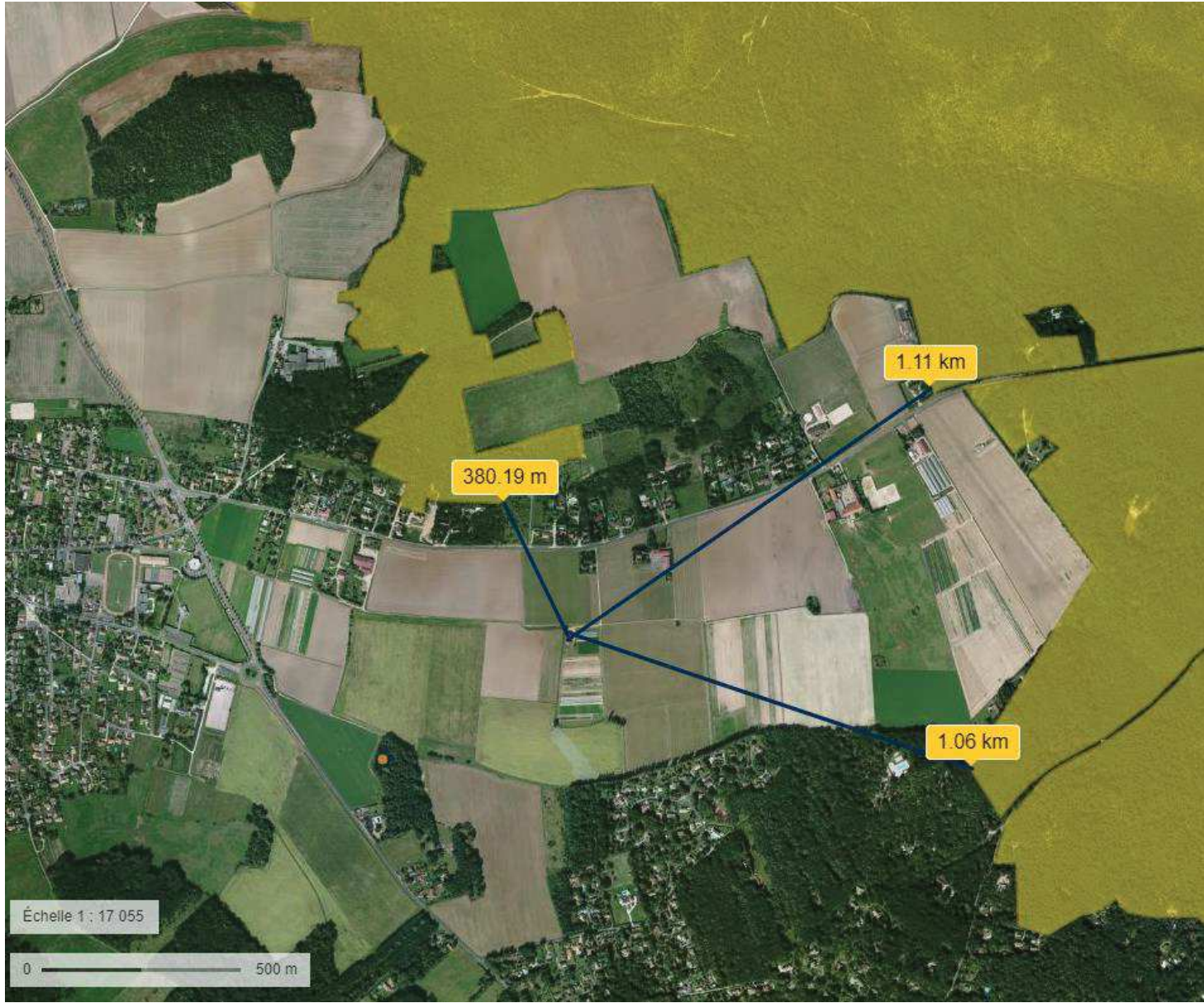
ZICO – zone d'intérêt  
conservation des oiseaux



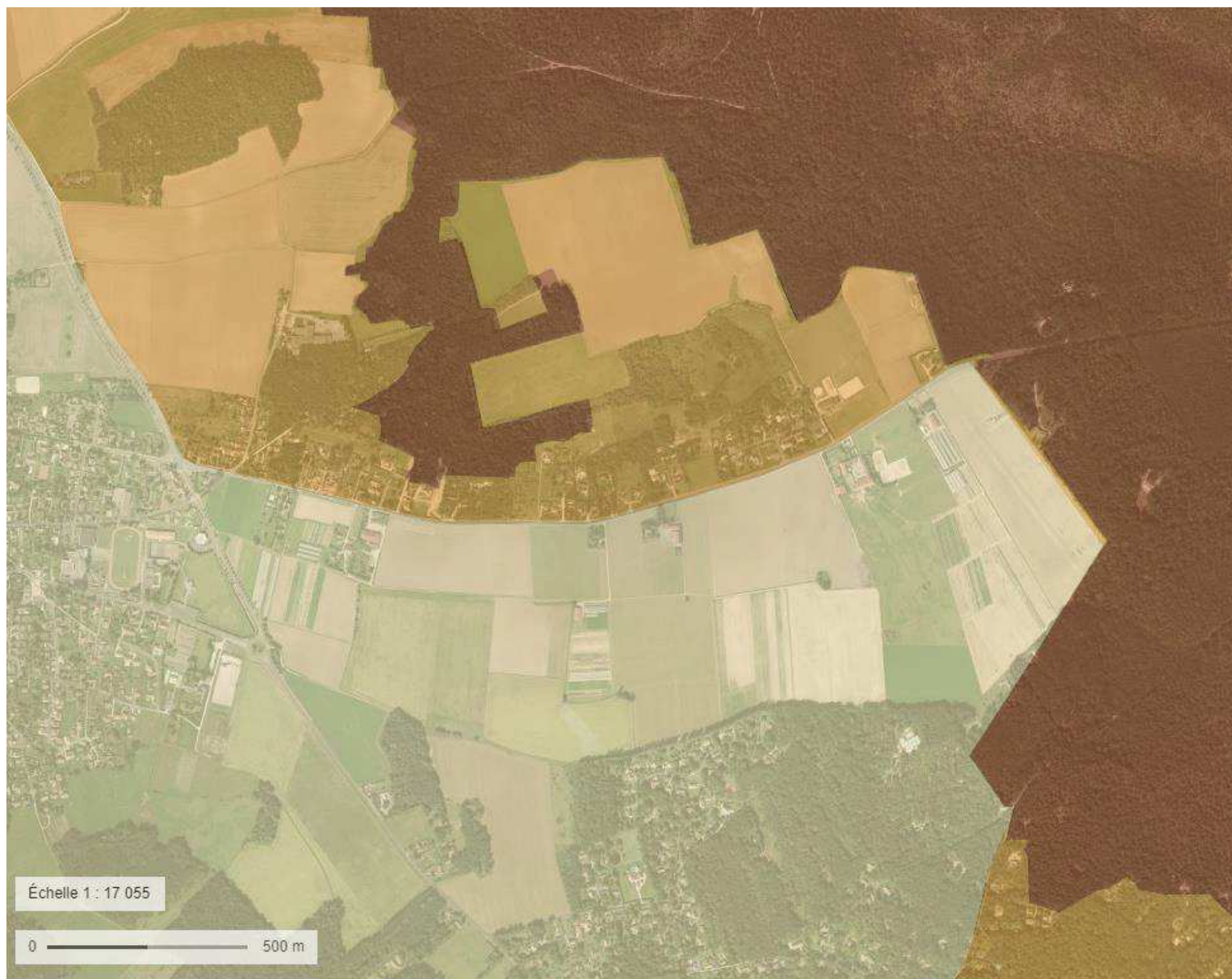


Site Natura 2000  
directive oiseaux





Site Natura 2000  
Directive habitat



Réserve naturelle de la biosphère





Parc Naturel Régional

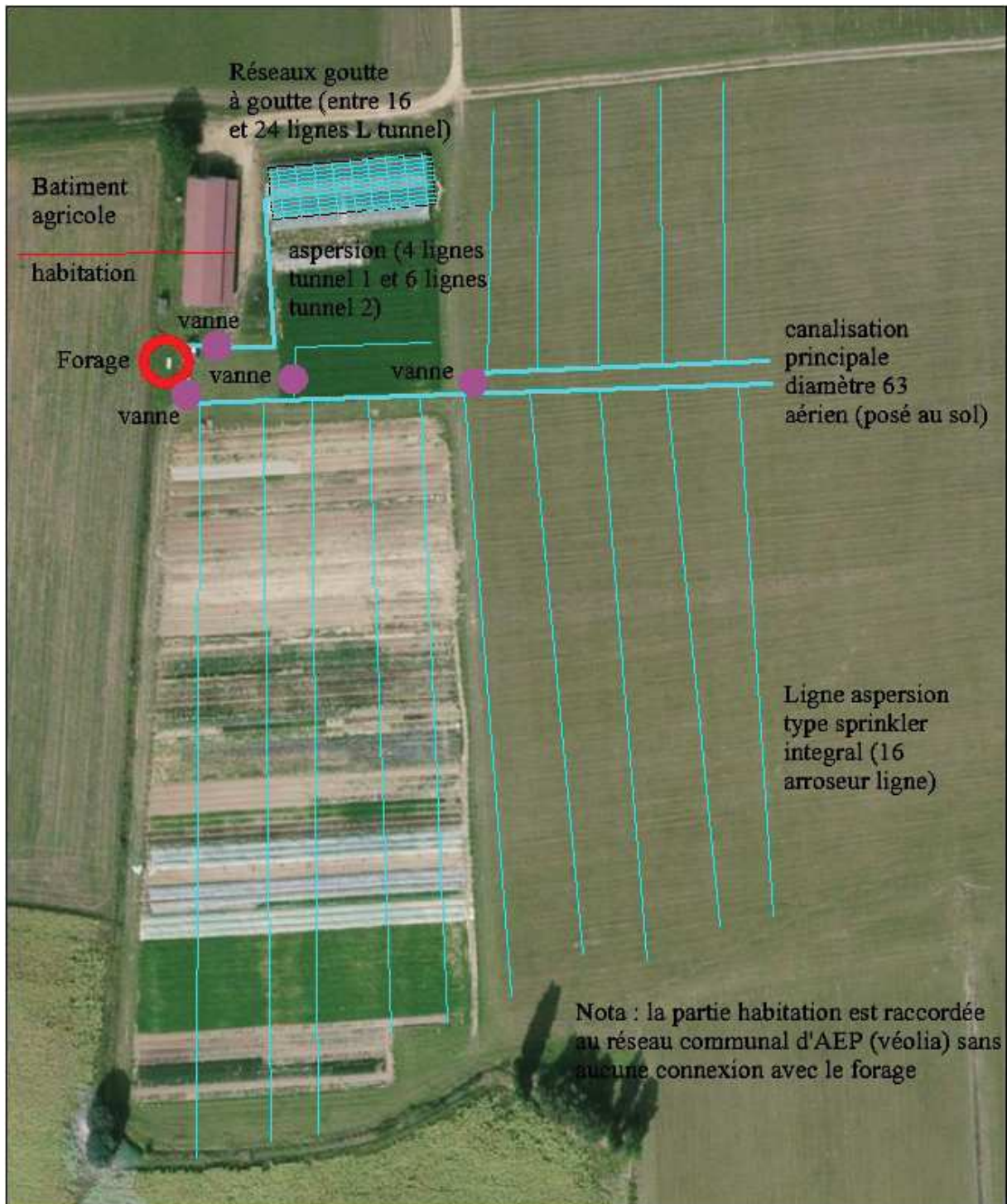




Registre  
parcellaire  
graphique  
2017



## PLAN DU RESEAU D'IRRIGATION LIE A L'EXPLOITATION DU FORAGE



Il convient de noter que l'ensemble des éléments d'irrigation ne fonctionnent pas en même temps. Au maximum, ils fonctionnent à 2/3 en pleine période d'évapotranspiration intense (été).

Il faut noter qu'il existe une séparation dans le bâtiment construit : une partie nord, constituée par un bâtiment à usage agricole (stockage des matériels, des outils, zone de préparation des produits pour leur commercialisation) et une partie sud, plus petite, constituant la maison d'habitation non raccordée au forage et alimentée en AEP par le réseau communal géré par VEOLIA.

Les tunnels froids sont irrigués par des lignes de goutte à goutte (entre 16 et 24 lignes selon les productions) et par aspersion : 4 lignes dans le tunnel 1, 6 lignes dans le tunnel 2.

Les zones de production plein champ sont irriguées par des lignes de type sprinkler intégral (16 arroseurs par ligne). Leur utilisation est déterminée par l'ouverture ou la fermeture des vannes de distribution positionnées sur le réseau existant, structuré en situation superficielle (il n'y a pas de réseau enterré).

Le bâtiment de forage comprend l'armoire de contrôle de fonctionnement de l'ouvrage et de régulation de la pompe immergée.